



MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 373-2022 règlement de plan d'aménagement d'ensemble

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 9 août 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 373-2022 intitulé « *plan d'aménagement d'ensemble* ».

La municipalité régionale de comté de Drummond a délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 13 septembre 2022.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 13 septembre 2022 et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Saint-Edmond-de-Grantham, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 19^e jour du mois de septembre 2022

Sylvie Viens
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière